

225C1130
FR0000038242-FS0557

30 juin 2025

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT,
LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

LUMIBIRD
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 27 juin 2025, complété par un courrier reçu le 30 juin 2025, Mme Ruthi Wertheimer¹, a déclaré avoir franchi en baisse, le 24 juin 2025, indirectement par l'intermédiaire de la société 7-Industries Holding B.V.² qu'elle contrôle le seuil de 5% du capital de la société LUMIBIRD et détenir indirectement 1 065 069 actions LUMIBIRD représentant autant de droits de vote, soit 4,74% du capital et 3,11% des droits de vote de cette société³, selon la répartition suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Ruthi Wertheimer	0	0,00	0	0,00
7- Main Ltd. ⁴	0	0,00	0	0,00
7-Industries B.V. ⁵	0	0,00	0	0,00
7-Industries Holding B.V. ²	1 065 069	4,74	1 065 069	3,11
Total Ruthi Wertheimer	1 065 069	4,74	1 065 069	3,11

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions LUMIBIRD hors et sur le marché.

¹ Mme Ruthi Wertheimer a déclaré ne détenir directement aucune action LUMIBIRD.

² Société filiale détenue à 100% par 7-Industries B.V, elle-même détenue à 100% par 7-Main Ltd, elle-même détenue à 100% par Mme Ruthi Wertheimer.

³ Sur la base d'un capital composé de 22 466 882 actions représentant 34 253 416 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

⁴ Société détenue directement à 100% par Mme Ruthi Wertheimer.

⁵ Société détenue directement à 100% par 7-Industries B.V.